

Motion du 18 février 2015 de Mmes et M. Natacha Buffet-Desfayes, Helena Rigotti et Rémy Burri: «Du temps pour les commerçants et les restaurateurs!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 septembre 2015)

MOTION

Considérant:

- le fait que les restaurateurs planifient et attribuent les horaires de travail de leurs employés au moins un mois à l'avance;
- le succès que connaissent les terrasses des restaurants et cafés en ville de Genève;
- l'animation et l'agrément qu'apportent les terrasses et autres devantures de commerces sur le territoire de la commune;
- les recettes non négligeables générées par l'exploitation accrue du domaine public pour les restaurateurs et tous les autres commerçants;
- le fait que la Ville de Genève doive parfois priver les commerçants et les restaurateurs de précieux mètres carrés, habituellement dévolus à leur activité commerciale, en raison de la nécessité d'effectuer des travaux sur le domaine public,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prolonger, et ce de manière officielle, le délai d'information aux commerçants et aux restaurateurs lorsque des travaux doivent être menés par la Ville de Genève sur le domaine public et de passer ainsi ce délai de deux semaines (comme c'est le cas actuellement) à un mois minimum.